

5013

Ouverture de la halte de Sassenay au service des voyageurs et bagages (région Sud-Est)

V. D. 5012 : Fermeture de cette halte
à tout trafic.

Ouverture de la halte de Sassenay
au service des voyageurs et bagages (région S.E.)

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 2.12.39
(s) CD 5.12.39 13 IIbis

5 décembre 1939

—
QU. IIbis - Compte rendu de la délégation
de pouvoirs donnée par le G.D.
dans sa séance du 30 août 1939

(s) p. 13

M. LE PRESIDENT - J'ai à vous rendre compte des
affaires suivantes que j'ai approuvées en vertu de la déléga-
tion de pouvoirs qui m'a été donnée par le Comité dans sa
séance du 30 août 1939 :

— Ouverture au service des voyageurs et des bagages, pour
la période des hostilités, de la halte de Sassenay.

La halte avait été fermée à ce service le 1er juillet
1939, par application de mesures de coordination. Cette réouver-
ture s'avère plus économique que le renforcement demandé des
services de remplacement.

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS
8-----

D. 5041.135
PC 500/1500

n° 536-11/29
39

Modification à la
nomenclature des gares
et des localités
desservies.

2 décembre 1939

Monsieur le Ministre,

2883

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous nous proposons d'ouvrir au trafic, à la date du pour la période des hostilités, la halte de Sassenay, située sur la section de ligne de Châlon-sur-Saône à Allerey, et qui a été fermée le 1er juillet 1939 par application des mesures de coordination.

La nomenclature des gares et des localités desservies sera complétée en conséquence.

Les raisons qui justifient la mesure envisagée sont exposées dans la note ci-jointe.

Copie de la présente et de son annexe sont adressées à M. le Directeur du Contrôle Economique et de Coordination.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Pr. le Président du Conseil d'Administration,
Le Directeur Général,

signé : LE BESNERAIS.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics (Direction Générale des chemins de fer et des transports) 2ème Bureau - 224, Boulevard St-Germain - Paris

ANNEXE à la lettre du adressée au
Ministre des Travaux Publics

La halte de Sassenay, située sur la section de ligne de Chalon-sur-Saône à Allerey, a été fermée au trafic le 1er juillet 1939, par application des mesures de coordination.

A partir de cette date, la localité a été desservie par les autobus du service Chalon-sur-Saône - St-Jean de Lèsne.

Or, depuis l'ouverture des hostilités, nous avons dû, dans un but d'économie, réduire nos services automobiles de remplacement de trains, et nous avons ramené à une seule navette la circulation, entre Chalon-sur-Saône et Verdun sur le Doubs, des autobus assurant le service Chalon-sur-Saône - St-Jean de Lèsne. Cette navette d'autobus ne permettant pas de donner satisfaction à la population de Sassenay, le Comité de Coordination de Saône-et-Loire nous a demandé l'établissement d'une deuxième navette, par train ou par autobus.

La mise en marche d'une deuxième navette d'autobus entraînerait une dépense annuelle de l'ordre de 40.000 fr.

Par contre, la dépense entraînée par la réouverture de la halte de Sassenay, et sa desserte par deux ~~trains~~ des trains de voyageurs existant, serait la suivante :

Rémunération d'une gérante	5.000fr
Arrêt des deux trains considérés :	
(10 fr x 2) x 365	7.300

	10.300

Diminution de la dépense correspondant à la desserte par train : 27.700 fr.

Cette halte serait ouverte uniquement au service des voyageurs et des bagages, le poids des bagages étant limité à 100 kilogrammes par colis.